



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

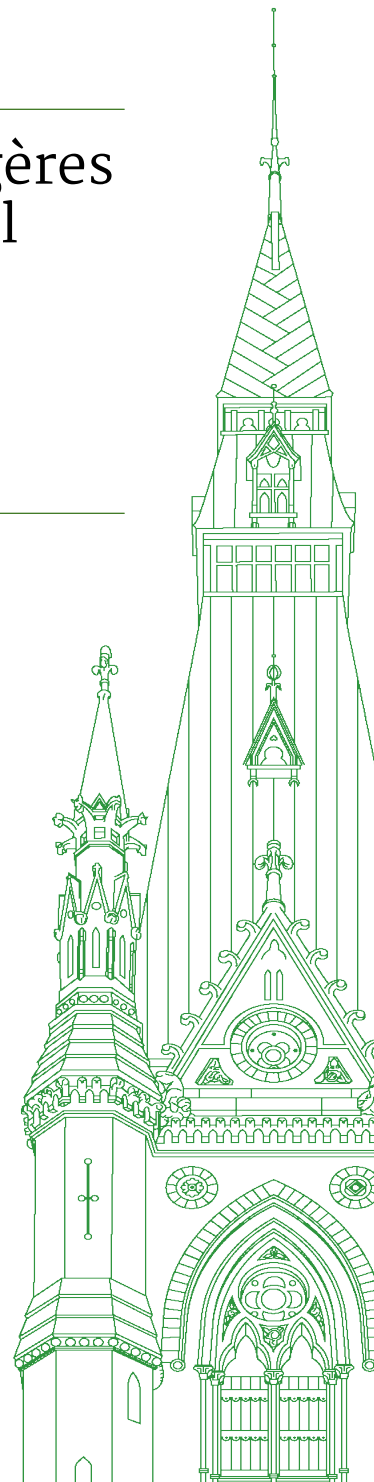
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 10 mars 2026

Président : Ahmed Hussien



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 10 mars 2026

• (1535)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etoibicoke, Lib.)): Bonjour. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 12 février 2026, le Comité se réunit pour discuter de la situation au Venezuela.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent être présents dans la salle ou y participer à distance à l'aide de l'application Zoom.

J'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette en sélectionnant le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Les participants sur Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons, par vidéoconférence, l'honorable Stuart Savage, ambassadeur, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains, et Wendy Drukier, directrice générale, Amérique du Sud et affaires hémisphériques.

Vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

J'invite maintenant Mme Drukier à nous faire part de ses observations liminaires.

Wendy Drukier (directrice générale, Amérique du Sud et affaires hémisphériques, ministère des Affaires étrangères, du

Commerce et du Développement): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Nicolás Maduro a dirigé le Venezuela de 2013 jusqu'en janvier de cette année. Pendant cette période, la corruption s'est institutionnalisée à tous les niveaux au sein du gouvernement et de l'armée. Le régime était de connivence avec le pouvoir judiciaire, l'économie a été mal gérée jusqu'à la ruine, et les autorités se sont livrées à une répression politique systématique. Le régime est devenu un bénéficiaire, voire un participant actif, de l'exploitation minière illégale, du blanchiment d'argent, du trafic de drogue et d'autres sources de revenus illicites, en collaboration avec des groupes armés non étatiques et criminels.

En réponse à cette corruption, aux attaques contre les institutions démocratiques et aux violations systématiques des droits de la personne, le Canada a sanctionné 139 personnes depuis 2017. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont également imposé des sanctions au régime, et les États-Unis ont imposé des sanctions à la fois sectorielles et individuelles.

Sous la direction de María Corina Machado, l'opposition a organisé une campagne coordonnée en vue des élections présidentielles de 2024, qu'elle a remportées facilement, comme en témoignent les dépouillements officiels des votes recueillis par les surveillants du scrutin. Maduro s'est néanmoins déclaré vainqueur et a déclenché une vague jamais vue d'arrestations politiques et de violence pour contrer les manifestations populaires. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne, ainsi qu'au moins huit pays d'Amérique latine, ont refusé de reconnaître la victoire de Maduro.

Puis, le 3 janvier 2026, les forces américaines ont exécuté l'opération Absolute Resolve, déployant des avions militaires et des troupes d'opérations spéciales au Venezuela pour capturer Nicolás Maduro dans le cadre de ce qu'elles ont présenté comme une opération d'application de la loi. L'arrestation de Maduro est sans précédent, et ses répercussions à long terme sont encore très incertaines.

Le contexte a maintenant changé. Delcy Rodríguez est la présidente par intérim de facto et est reconnue comme la cheffe d'État du Venezuela par les États-Unis qui soutiennent avoir un plan en trois étapes consistant en une phase initiale de stabilisation et une phase secondaire de rétablissement et de reconstruction des institutions afin de se préparer à ce qu'ils entendent comme la troisième phase: une transition vers la démocratie.

L'économie vénézuélienne demeure fragile après des années d'hyperinflation et de contraction massive du PIB. Environ 60 % des ménages n'ont pas un revenu suffisant pour acheter des aliments de base, et la malnutrition aiguë demeure élevée chez les enfants. Le Venezuela se classe parmi les pays les moins pacifiques du monde, étant aux prises avec des niveaux élevés de criminalité organisée et une efficacité limitée des forces de l'ordre. En conséquence, quelque huit millions de Vénézuéliens ont quitté le pays depuis 2014, ce qui en fait l'une des plus grandes crises de déplacement de l'histoire récente.

Le régime vénézuélien qui a volé les élections de 2024 et emprisonné des centaines d'opposants politiques demeure au pouvoir. Néanmoins, un optimisme prudent gagne maintenant le pays. Plus de 600 prisonniers politiques ont été libérés, mais des centaines d'autres sont toujours incarcérés. Une loi sur l'amnistie a été adoptée, mais sa portée est limitée, et des échappatoires peuvent permettre au régime de procéder à de nouvelles arrestations. Des mesures récentes ont par ailleurs été prises pour attirer des investissements étrangers afin de remettre en état des infrastructures en décrépidité et de générer des recettes pétrolières pour le pays, bien que l'absence de primauté du droit et l'imprévisibilité demeurent des facteurs dissuasifs importants.

[Français]

Le Canada s'engage depuis longtemps à appuyer la transition démocratique menée par des Vénézuéliens afin de mettre fin à l'oppression politique, à la violation grave des droits de la personne et à la crise humanitaire. En collaboration avec d'autres pays de la région, le Canada a déféré à la Cour pénale internationale la situation au Venezuela pour les crimes contre l'humanité présumés qui auraient été commis par le régime depuis 2014.

Le Canada a joué un rôle clé dans la réponse internationale à la crise migratoire du Venezuela. Le gouvernement a organisé ou co-organisé deux grandes conférences de donateurs pour soutenir les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Il a aussi fourni un renforcement des capacités et une assistance technique aux pays de la région qui accueillent ces réfugiés, afin de faciliter leur intégration. Depuis 2019, le Canada a versé plus de 260 millions de dollars en aide humanitaire et au développement pour faire face à la crise vénézuélienne et à ses répercussions dans la région.

[Traduction]

Le principal intérêt du Canada continue de résider dans l'établissement et le maintien d'une stabilité à long terme au Venezuela. Nous croyons que cela doit prendre la forme d'une transition démocratique pacifique menée par les Vénézuéliens. Toute nouvelle forme de déstabilisation risque d'entraîner des troubles régionaux, notamment des tensions accrues, de la violence et de la criminalité, autant de répercussions pouvant se faire ressentir jusqu'aux côtes canadiennes. Un Venezuela démocratique et stable pourrait devenir un partenaire précieux pour le Canada, en renforçant la coopération en matière de sécurité hémisphérique, de soutien à la démocratie et d'engagement multilatéral.

Enfin, à moyen et à long terme, le Venezuela pourrait offrir des possibilités très intéressantes aux entreprises canadiennes, en particulier dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'exploitation minière, de l'agroalimentaire, de la transition énergétique, de l'atténuation des impacts environnementaux et des services connexes. Le Venezuela est un grand pays dont la population est relativement bien éduquée. Il dispose d'abondantes ressources natu-

relles qui pourraient apporter une prospérité substantielle si elles étaient exploitées de manière transparente, démocratique et responsable. Un tel Venezuela pourrait être un partenaire stratégique de puissance intermédiaire pour le Canada. Nous espérons que le Venezuela ira dans cette direction, et nous sommes prêts à contribuer à ce changement.

Merci.

● (1540)

Le président: Merci beaucoup de vos observations.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité, en commençant par M. Chong.

Vous avez six minutes.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de comparaître pour parler de la situation au Venezuela. J'ai un certain nombre de questions.

Vous avez souligné que l'administration Trump a un plan en trois volets qui comprend la stabilisation, le renforcement des institutions et, troisièmement, la transition vers la démocratie. Le gouvernement du Canada appuie-t-il ce plan, ou a-t-il une vision différente de la façon dont les choses devraient se dérouler au Venezuela?

Wendy Drukier: C'est une question très importante.

Nous savons que les États-Unis jouent un rôle primordial au Venezuela en ce moment dans le cadre de leur travail avec le régime de facto. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, le Canada est d'avis que l'on doit faire la transition vers une démocratie dirigée par les Vénézuéliens. La façon dont cela sera mis en place sera déterminée au fur et à mesure que la situation évoluera. Deux mois se sont écoulés depuis le début de la situation actuelle, et la priorité est de veiller à ce que le pays ne sombre pas dans le chaos.

Nous croyons que l'on devrait chercher d'abord et avant tout à opérer la transition vers la démocratie, et nous sommes prêts à appuyer les efforts en ce sens.

L'hon. Michael Chong: Vous avez mentionné que le gouvernement actuel est dirigé par Mme Rodríguez. Vous avez également rappelé les résultats des dernières élections démocratiques conférant une majorité écrasante à M. González et à sa colistière, Mme Machado. Le gouvernement du Canada les aide-t-il à jouer un rôle dans la transition vers la démocratie menée par les Vénézuéliens? Si oui, quelle forme pourrait prendre ce rôle?

Wendy Drukier: Le gouvernement du Canada estime qu'il appartient aux Vénézuéliens de déterminer la façon dont cette transition démocratique devrait se faire dans le cadre d'une démarche mettant à contribution tous les partis politiques, l'opposition et la société civile. Cela comprend, bien sûr, Mme Machado, M. González et les autres personnes d'influence, et tous ces gens-là ont pris position quant à la nécessité de tenir de nouvelles élections au Venezuela.

L'hon. Michael Chong: Autrement dit, le gouvernement du Canada appuierait le fait que ces deux personnes aient un rôle à jouer dans la transition vers la démocratie vénézuélienne. Est-ce exact?

Wendy Drukier: Je peux tout à fait dire que la réponse est oui.

L'hon. Michael Chong: Bien. Je suis heureux de l'entendre. Merci. C'est aussi notre position.

Le gouvernement du Canada n'a pas eu de relations diplomatiques avec le régime Maduro, et cela se poursuit avec le gouvernement dirigé par Mme Rodríguez. Quelles sont les conditions à remplir pour que l'on rétablisse des liens diplomatiques avec le gouvernement vénézuélien?

Wendy Drukier: Le Canada ne reconnaît pas la légitimité du régime actuellement en place au Venezuela. Nous ne l'avons pas reconnu quand le pays était dirigé par le président Maduro et nous ne la reconnaissons pas plus aujourd'hui. Un certain nombre de hauts dirigeants du régime font l'objet de sanctions imposées par le Canada. Le pouvoir de facto de ce régime est le résultat d'élections frauduleuses tenues en 2024.

Pour que le Canada puisse reconnaître officiellement la légitimité du gouvernement, il faudrait que l'on mette en place au Venezuela un processus reconnu, démocratique et transparent.

L'hon. Michael Chong: Quelle est la marche à suivre? Les élections doivent-elles avoir lieu d'abord, avec la nomination d'un nouveau chef de gouvernement, d'un nouveau chef d'État, avant que le Canada rétablisse la reconnaissance diplomatique du gouvernement du Venezuela, ou cela doit-il se faire au préalable?

Wendy Drukier: Je ne voudrais pas spéculer sur les étapes de la transition vers la démocratie, car ce sera aux Vénézuéliens d'en décider. À l'heure actuelle, nous ne voyons pas de conditions à la reconnaissance officielle du gouvernement. Il faudra laisser le processus suivre son cours pour déterminer le moment qui conviendra.

L'hon. Michael Chong: Mon autre question porte sur l'opération Absolute Resolve. Le secrétaire d'État Rubio a dit qu'il s'agissait d'une mesure d'application de la loi. Si tel est le cas, je serais d'avis que cela relèverait du droit international.

Le gouvernement du Canada estime-t-il que l'opération Absolute Resolve était une mesure d'application de la loi et qu'elle relevait donc du droit international?

• (1545)

Wendy Drukier: Le gouvernement du Canada comprend l'analyse juridique effectuée par les autorités américaines sur la légalité de cette mesure. Les Américains la décrivent comme une activité d'application de la loi. Le gouvernement du Canada n'a pas fait ce genre d'évaluation des actions menées par rapport aux lois américaines applicables.

L'hon. Michael Chong: Par conséquent, vous n'avez pas d'opinion sur la question de savoir si cette opération était conforme au droit international ou au droit américain.

Wendy Drukier: Je n'ai certainement pas d'opinion. Je ne pense pas qu'il m'appartienne d'avoir une opinion à ce sujet.

L'hon. Michael Chong: Je vous remercie de m'avoir répondu à ce propos.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Nous passons maintenant à M. Oliphant.

Vous avez six minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Je remercie les deux témoins qui sont des nôtres aujourd'hui.

Je vais poser trois questions. La première concerne les personnes déplacées, qui représentent environ le quart de la population. La deuxième touche le rôle de l'Organisation des États américains, ou OEA, et la position du Canada au sein de l'OEA. La troisième porte

sur la normalisation possible — ou non — des relations diplomatiques.

En ce qui concerne les personnes déplacées, on estime qu'environ un quart de la population, soit peut-être huit ou neuf millions de personnes — il est difficile d'obtenir un nombre précis — a quitté le Venezuela. Nous savons que ces personnes déplacées se sont rendues dans divers pays de la région, ainsi que dans certains États insulaires voisins. Y a-t-il des signes indiquant qu'elles pourraient rentrer au Venezuela dans le cadre de la soi-disant opération en cours, ou a-t-on l'impression qu'il s'agira d'un déplacement de personnes qui durera plus longtemps?

Wendy Drukier: C'est une question importante, car le nombre de personnes déplacées est très élevé et la grande majorité d'entre elles sont demeurées dans la région.

Par l'entremise de ses missions dans la région et à partir de l'administration centrale d'Affaires mondiales, le gouvernement du Canada a consulté les entités les plus actives dans ce dossier, y compris l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Nos missions sur le terrain ont consulté leurs partenaires. Depuis le 3 janvier, il n'y a pas eu un retour considérable de Vénézuéliens au pays, pas plus qu'une variation marquée quant au nombre de ceux qui quittent vers l'étranger.

L'hon. Robert Oliphant: Il y en avait environ 2 000 par jour, même pas plus tard qu'il y a un mois, et cela se poursuit.

Wendy Drukier: C'est exact.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Lors de sa dernière intervention, mon collègue n'avait pas allumé son microphone. Pourrait-il répéter sa question à l'intention des gens qui suivent nos travaux?

L'hon. Robert Oliphant: En français?

Alexis Brunelle-Duceppe: Non, en anglais, mais il faut allumer son microphone quand on parle.

L'hon. Robert Oliphant: Je peux le faire en français aussi, mais je préfère le faire en anglais.

[Traduction]

C'était quoi déjà ma question? C'était au sujet des 2 000 personnes déplacées par jour qui ne reviennent pas.

Ma deuxième question s'adresse à M. Savage et porte sur le rôle de l'OEA dans ce dossier. Je crois que le Venezuela a récemment vu son adhésion à l'OEA être mise en suspens. L'OEA a-t-elle fait des proclamations au sujet du Venezuela depuis janvier? Y a-t-il eu un changement de position? Quelle est la position du Canada à l'OEA par rapport au Venezuela?

L'hon. Stuart Savage (ambassadeur, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): En sa qualité de principale tribune politique de l'hémisphère, l'OEA a pris très au sérieux la question du Venezuela et continue de la suivre avec beaucoup d'intérêt. Au sein de l'OEA, le Canada tente de jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que la situation au Venezuela demeure à l'ordre du jour, ce que nous sommes très bien parvenus à faire jusqu'à maintenant.

Au cours de la dernière année environ, soit depuis les dernières élections au Venezuela — qui, comme l'a dit ma collègue, Mme Drukier, n'ont pas été reconnues comme étant entièrement libres et équitables en 2024 —, l'OEA a eu neuf discussions distinctes au sujet du Venezuela sous différentes formes, y compris en août de cette année-là, en 2024.

L'OEA a été la seule organisation internationale en mesure de s'entendre sur un document consensuel appelant au contrôle et à la publication des résultats électoraux, dans le respect de la volonté populaire du peuple vénézuélien face à ce qui se passait apparemment au Venezuela à l'époque et au fait que le régime Maduro avait effectivement volé ces élections. Depuis, plusieurs autres sujets ont été abordés. Je pourrais les passer en revue si vous le souhaitez, mais la question du Venezuela est certes restée à l'ordre du jour. Plus récemment, soit le 21 janvier dernier, nous avons discuté à l'OEA de la situation des prisonniers politiques au Venezuela. Je me ferai un plaisir de vous en dire davantage si vous voulez de plus amples détails.

• (1550)

L'hon. Robert Oliphant: C'est très bien. Je vais poursuivre en parlant de la possible normalisation des relations diplomatiques et de la question de savoir s'il y a un processus envisagé à cette fin.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'ambassade ouverte. Nous avons juste une poignée d'employés qui travaillent apparemment dans les bureaux de la mission d'un autre pays. Prévoit-on rouvrir une ambassade ou établir une relation plus normale avec ce pays?

Wendy Drukier: Il est vrai que nous avons un petit nombre d'employés recrutés sur place à Caracas. Le Canada n'a pas de diplomates au Venezuela depuis 2019. Nous n'avons pas fermé officiellement l'ambassade, mais nous n'avons pas pu y dépêcher qui que ce soit parce que les autorités vénézuéliennes refusaient d'accorder des visas aux diplomates canadiens. C'est une situation que nous continuerons d'examiner à la lumière de l'évolution des circonstances.

La plupart, voire la totalité, des grands pays aux vues similaires ont maintenu une présence diplomatique sur le terrain. Au Venezuela, les États-Unis ont rétabli leur présence diplomatique. Le gouvernement du Canada évalue les conditions qui pourraient permettre aux diplomates canadiens de retourner là-bas.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[Français]

Vous disposez de six minutes, monsieur Brunelle-Duceppe.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

J'aurais juste une petite question, pour rebondir sur ce qu'il s'est dit juste avant du côté des conservateurs.

Madame Drukier, vous dites que vous n'avez pas d'opinion quant à savoir si le droit international a été bafoué ou non. Est-ce qu'il y a des gens formés en droit international au ministère des Affaires étrangères?

Wendy Drukier: Oui, nous avons la direction générale du droit international, au ministère.

Alexis Brunelle-Duceppe: Lorsqu'un événement de la sorte arrive, est-ce que vous consultez ces gens?

Wendy Drukier: Oui, bien sûr, s'il le faut.

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que vous avez consulté ces gens lorsque c'est arrivé?

Wendy Drukier: Oui.

Alexis Brunelle-Duceppe: Quelle a été leur réponse?

Wendy Drukier: Les réponses ont été fournies sous forme de conseils à la ministre. Je ne suis pas en position de parler des conseils qui ont été donnés à la ministre.

Alexis Brunelle-Duceppe: Ce que vous dites, c'est que vous n'êtes pas au courant de ce qui a été dit à la ministre.

Wendy Drukier: Je ne suis pas avocate et je ne suis pas formée en droit international.

Alexis Brunelle-Duceppe: En fait, ma question n'est pas en lien avec vous, mais plutôt en lien avec les connaissances du ministère. Vous me dites que des gens formés en droit international évaluent si le droit international a été bafoué ou non lors de certaines situations et que des conseils sont donnés à la ministre. Vous, qui êtes responsable de l'Amérique du Sud et des affaires hémisphériques, n'avez pas eu connaissance des conseils donnés à la ministre dans cette situation bien précise.

Wendy Drukier: J'en ai eu connaissance, mais je n'ai pas la liberté de faire part de ces opinions, car c'étaient des conseils donnés à la ministre.

Alexis Brunelle-Duceppe: Même si c'est dans votre propre ministère, vous n'êtes pas en mesure de nous faire parvenir ce que le ministère a constaté. Est-ce bien ça?

Wendy Drukier: C'étaient des conseils qui ont été fournis à la ministre, alors ce n'est pas mon rôle de les communiquer.

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que l'ambassadeur pourrait nous dire si c'est son rôle de nous informer des conseils donnés à la ministre? Est-ce vraiment un secret d'État? Faut-il faire une demande d'accès à l'information pour avoir la réponse d'employés du ministère des Affaires étrangères qui donnent un conseil à la ministre qu'on ne peut pas rendre public, selon ce que je comprends?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: La question vise clairement à obtenir de l'information qui, comme l'a dit ma collègue, relève du privilège ministériel. En tant que fonctionnaires, notre rôle est de conseiller et d'aider nos ministres. Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les conseils qui sont prodigués aux ministres dans le cadre de leurs processus décisionnels.

• (1555)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est parfait, merci beaucoup.

Par contre, vous nous dites que la ministre pourrait nous dire si les conseils qui lui ont été donnés vont dans une direction ou dans une autre. À ce moment-là, nous pourrions demander directement à la ministre si elle veut bien s'exprimer en public.

Madame Drukier, pourriez-vous nous dire si la situation économique s'est améliorée depuis l'opération d'exfiltration de l'ancien président Maduro?

Wendy Drukier: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, car nous n'avons pas beaucoup d'information sur la situation. Nous savons que, dans le cadre de l'arrangement pris entre les États-Unis et le régime vénézuélien, une part des revenus provenant de la vente de pétrole est retournée au pays pour répondre à des besoins essentiels comme l'éducation et le système de santé. Nous comprenons que la situation économique s'est un peu améliorée, mais nous n'avons rien de quantifiable pour expliquer jusqu'à quel point elle s'est améliorée.

Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord. Merci.

Monsieur l'ambassadeur, au sein même de l'Organisation des États américains, y a-t-il un consensus sur la façon d'évaluer la situation qui a prévalu lorsque l'ancien président Maduro a été exfiltré? Est-ce que tous les pays s'entendent pour dire que c'est une bonne chose ou une mauvaise chose, ou sont-ils un peu divisés sur la question?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: Il s'agit ici clairement d'un sujet qui n'a pas fait l'objet d'une discussion officielle ni d'aucun échange direct au sein de l'Organisation des États américains comme telle. Je ne pourrais que laisser entendre et deviner des choses.

Un certain nombre d'États membres de l'Organisation des États américains ont fait part de leurs points de vue sur cette opération dans un cadre bilatéral. Je vous invite à en prendre connaissance plutôt que d'essayer de les interpréter pour vous, mais je peux affirmer sans me tromper que les points de vue ne reposent pas tous sur les mêmes bases.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Juste pour être clair, monsieur l'ambassadeur, j'imagine que vous avez accès à des revues de presse, que vous participez à des breffages et que, dans le cadre de vos fonctions, vous êtes capable d'analyser une situation ainsi que la position des différents pays.

Nous sommes chanceux que vous soyez ici, parce que vous avez une expertise certaine et une connaissance infiniment plus grande que la nôtre de la situation.

La raison pour laquelle vous êtes invité ici n'est pas de vous faire parler à la place des autres, mais bien de vous amener à nous communiquer des faits. J'imagine que vous êtes en mesure de nous dire comment se positionnent les différents pays en fonction de ce qui s'est passé avec l'exfiltration de M. Maduro, au Venezuela.

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre rapidement, s'il vous plaît, car nous manquons de temps.

L'hon. Stuart Savage: Toute l'équipe et moi-même mettons bien sûr notre expertise au service de notre administration centrale, qui s'efforce d'élaborer les positions canadiennes en s'appuyant sur diverses sources d'information, y compris ce que je transmets à l'Organisation des États américains par nos canaux. Cependant, nous ne sommes pas les seuls à fournir de tels renseignements et à contribuer au processus décisionnel.

Plutôt que d'essayer de vous donner les points de vue, qui ne sont peut-être pas les plus récents, des 31 autres gouvernements des États membres de l'Organisation des États américains, si vous le souhaitez, je pourrais essayer de trouver les déclarations et les fournir au Comité. Nous évaluons ces éléments à partir d'ici, à l'Organi-

sation des États américains, depuis nos missions à l'étranger dans les capitales des pays et par l'intermédiaire des missions présentes à Ottawa. Je pense donc que mon point de vue n'est qu'un élément du tableau d'ensemble qui permet de définir la position canadienne.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer la deuxième série de questions. C'est le député Ziad Aboultaif qui commence.

Vous disposez de cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Le Canada approuve-t-il l'opération Absolute Resolve?

• (1600)

Wendy Drukier: C'est une question qui est très claire. Malheureusement, je ne peux pas donner de réponse très claire quant à la notion d'approbation.

Comme je l'ai expliqué dans ma déclaration préliminaire, le Canada a certes vivement critiqué Nicolás Maduro et sa façon de diriger le Venezuela. Son régime a été marqué par la corruption, des violations des droits de la personne et un manque de respect pour la démocratie. Comme l'a dit le premier ministre, « le Canada s'engage activement dans le monde tel qu'il est » et il essaie de voir comment les choses iront, compte tenu de la situation actuelle au Venezuela et de la façon dont elle pourrait évoluer.

Ziad Aboultaif: On a l'impression que le gouvernement canadien approuve l'opération — après coup, à vrai dire. Par la suite, le 3 janvier 2026, le premier ministre a dit: « Le Canada soutient depuis longtemps un processus de transition pacifique, négocié et mené par le Venezuela, respectueux de la volonté démocratique du peuple vénézuélien. » Il a aussi dit: « Nous soutenons le droit souverain du peuple vénézuélien de décider et de bâtir son propre avenir dans une société pacifique et démocratique. »

L'opération a conduit au remplacement de Maduro par sa vice-présidente, malgré le processus démocratique qui avait eu lieu. M. Urrutia devait devenir président du Venezuela et vous aviez indiqué que le Canada appuierait cette orientation.

Votre réponse n'est pas claire. Essentiellement, vous n'avez pas répondu à ma question sur l'approbation de l'opération par le Canada, et d'un autre côté, le premier ministre fait deux déclarations. Comment pouvons-nous concilier ces éléments afin de présenter au public la position claire du Canada sur cette question importante?

Wendy Drukier: Je remercie le député d'avoir cité le premier ministre, qui s'est exprimé beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Je pense que sa position sur la question est très claire.

Ziad Aboultaif: Sa position est très claire, mais la position concernant le soutien à l'opération ne l'est pas. Comme je l'ai dit, l'impression qui se dégage est claire — je ne citerai rien ici — et c'est que le Canada a appuyé l'opération. En gros, il y a une contradiction fondamentale entre la déclaration officielle du premier ministre et l'appui à l'opération. Chacune de ces positions mène à un résultat différent, ce qui constitue une contradiction évidente. Essentiellement, la position du Canada sur la situation dans son ensemble n'est pas claire.

Je voudrais vous poser la question encore une fois. Pouvez-vous confirmer au Comité que le Canada n'avait pas de position sur l'opération Absolute Resolve?

Wendy Drukier: Je ne sais pas d'où le député tire l'affirmation selon laquelle le Canada aurait appuyé l'opération. Je n'ai en tout cas pas cette impression. Comme je l'ai déjà dit, la déclaration du premier ministre était très claire et je ne voudrais certainement pas...

Ziad Aboultaif: Avec tout le respect que je vous dois, vous n'avez pas dit que c'était faux et vous n'avez pas dit le contraire. Vous avez dit que vous ne saviez pas.

C'est un élément fondamental de toute cette discussion. J'aimerais beaucoup que l'on clarifie cette position. Que la réponse soit oui ou non, peu importe, mais nous devons au moins savoir quelle est exactement sa position à ce sujet.

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault (Laurier—Sainte-Marie, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je pense que les témoins ont répondu très clairement qu'ils appuyaient la déclaration que le premier ministre avait faite sur cette question. Comme les témoins ont répondu de façon assez claire, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir là-dessus.

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous conclure sur cette question? Vous l'avez posée à plusieurs reprises.

Ziad Aboultaif: Ma question était très claire. Dans sa première réponse, elle a dit qu'elle ne savait pas. C'était « non », « oui », « non », « non ». Je voudrais simplement qu'elle me réponde par « oui » ou par « non », sans rancune.

Le président: Allez-y, madame Drukier.

Wendy Drukier: Je tiens simplement à préciser que je ne crois pas avoir répondu à la question en disant « je ne sais pas ». Je voudrais simplement attirer à nouveau l'attention du député sur la déclaration du premier ministre.

Ziad Aboultaif: Nous allons maintenant discuter de l'accord conclu entre le gouvernement vénézuélien et l'administration américaine pour la vente de pétrole vénézuélien.

Avons-nous des échos concernant cet accord entre les deux parties? Il a sans aucun doute des répercussions sur notre industrie et notre situation en général. Pouvez-vous nous dire ce que le Canada sait de l'accord?

• (1605)

Le président: Répondez très brièvement, car nous n'avons plus de temps.

Wendy Drukier: Nous n'avons pas eu connaissance d'un accord écrit ni des détails de l'accord. Nous savons que la vente de pétrole a lieu et nous connaissons les conditions générales dans lesquelles elle a lieu, mais un certain nombre de décrets et d'autres mesures prises par le gouvernement américain encadrent l'évolution de la situation.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de la députée Mona Fortier.

Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres pour que nous puissions faire la lumière sur ce qui se passe présentement, sur la situation actuelle.

J'ai de l'information sur le passé, mais j'aimerais mettre l'accent davantage sur la situation actuelle. Voilà ce que j'aimerais explorer à ce moment-ci.

Madame Drukier, quel instrument avez-vous pour faire une évaluation de ce qui se passe sur le terrain au Venezuela? Comment pouvons-nous soutenir le peuple vénézuélien? Quel instrument vous permet ensuite de faire certaines recommandations au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à la ministre et, par ricochet, au premier ministre?

Wendy Drukier: Monsieur le président, je trouve qu'il est très pertinent de parler de la façon d'aborder la situation pour appuyer les Vénézuéliens dans ce processus, et de parler de la source de notre information.

Malheureusement, nous n'avons personne sur le terrain, et ce, depuis plusieurs années. Cependant, des fonctionnaires et des diplomates suivent de très près la situation au Venezuela, y compris notre ambassade à Bogotá, en Colombie. Nous parlons régulièrement avec des Vénézuéliens dans le pays et à l'extérieur du pays, des ONG, des agences des Nations unies et, surtout, avec nos collègues sur le terrain, comme le Royaume-Uni, par exemple, qui est notre pouvoir protecteur au Venezuela. Nous utilisons toutes ces sources d'information pour brosser le portrait de la situation.

En ce qui concerne la contribution du Canada, comme je l'ai dit dans ma présentation, nos projets de développement nous amènent à travailler avec des groupes locaux, des ONG et d'autres organisations du Venezuela, afin de fournir de l'aide humanitaire, et de l'aide en lien avec les droits de la personne ainsi que la protection des individus et des groupes vulnérables. Nous répondons également à des appels d'aide internationale de la part des Nations unies ou de la Croix-Rouge en ce qui concerne l'aide humanitaire.

L'hon. Mona Fortier: Depuis l'intervention des États-Unis, au début de l'année, pouvez-vous nous dire si de l'aide additionnelle a été apportée au peuple vénézuélien? Si oui, à combien se chiffrent ces investissements et à qui ont-ils été accordés?

Wendy Drukier: La situation humanitaire n'a pas vraiment beaucoup changé sur le terrain. Nous avons continué de travailler avec les organismes d'aide humanitaire déjà sur place. Il n'y a pas eu d'appel international pour avoir plus d'aide humanitaire.

Les projets de développement prennent un peu plus de temps à développer et la situation évolue. Nous espérons arriver à en faire plus sur le terrain dans le futur.

L'hon. Mona Fortier: Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit plus tôt. Présentement, nous n'avons évidemment pas les conditions nécessaires nous permettant d'assurer une plus grande présence sur le terrain. Vous avez parlé du fait que vous examinez les conditions qui seraient nécessaires pour y arriver.

Pourriez-vous faire part au Comité de ce qui nous permettra de retourner sur le terrain? J'imagine que nous pourrions le faire quand nous aurons rempli ces conditions.

Wendy Drukier: Nous pensons toujours à la sécurité de nos diplomates d'abord. Nous nous assurons qu'ils sont en sécurité sur le terrain et nous nous assurons de leur fournir les conditions adéquates.

Il y a aussi la question de l'accréditation. Par exemple, si nous voulons qu'une personne soit sur place sur une base permanente, il faudrait que l'accréditation soit donnée par les autorités vénézuéliennes.

L'hon. Mona Fortier: J'ai le privilège de voir ce qui se passe du côté des services consulaires. Est-ce que vous savez s'il y a une présence canadienne et s'il y a des besoins en matière de services consulaires présentement?

J'imagine que nous pouvons travailler avec Bogotá, en Colombie, ou avec nos alliés. Y a-t-il des demandes liées aux services consulaires présentement?

• (1610)

Wendy Drukier: Le nombre de demandes liées aux services consulaires au Venezuela n'est pas très élevé pour l'instant. L'un de nos employés locaux, qui est sur place à Caracas, s'occupe des services consulaires. Ce travail est aussi fait par nos agents consulaires à Bogotá. Nous n'avons pas vraiment vu d'augmentation du nombre de demandes autour du 3 janvier ni après.

L'hon. Mona Fortier: Il n'y a donc rien de nouveau qu'on devrait faire pour assurer plus d'investissements ou de capacité en soutien aux services consulaires.

Wendy Drukier: Pas pour l'instant, non.

L'hon. Mona Fortier: D'accord, merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons au député Brunelle-Duceppe.

Vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Savage, je pense que vous avez une formation en relations internationales de l'Université de Windsor, si je ne m'abuse. Est-ce bien ça?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: Oui, j'ai fait des études dans ce domaine.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'imagine que, dans cette formation, il y a des cours de droit international. Je me suis renseigné sur le cursus et, à l'heure actuelle, j'ai vu qu'il y a des cours sur le droit international. Est-ce que c'était le cas en 1989?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: Oui, j'ai suivi des cours d'introduction au droit international.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est fantastique.

Je vais vous poser une question complètement hypothétique. Supposons qu'un pays démocratique allié décidait, sans parler à ses alliés, de mener une opération dans un pays qui n'est pas démocratique et d'exfiltrer le président de ce pays non démocratique et à la tête d'un régime corrompu. Selon votre formation à l'Université de

Windsor, est-ce que ça aurait été décrit comme une situation qui bafoue le droit international?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: Merci pour cette question posée avec beaucoup de doigté, mais je crois que je suis ici pour parler des faits concernant les relations et les actions du Canada au sein de l'Organisation des États américains par rapport au Venezuela. Je ne souhaite donc pas me lancer dans des spéculations sur des situations hypothétiques. Je tiens à m'en tenir à ce qu'on m'a dit.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Parfait, j'ai bien compris, monsieur l'ambassadeur.

Si je ne m'abuse, votre rôle en tant qu'ambassadeur est d'informer le gouvernement du Canada de ce que vous connaissez et de ce que vous faites au sein de l'Organisation des États américains. Ça, c'est votre rôle. Vous envoyez des communications.

Lorsqu'il y a un événement majeur — je pense que l'exfiltration d'un chef d'État par un autre pays est un événement majeur —, vous envoyez normalement des communications au Canada.

Dans vos communications au gouvernement du Canada ou au ministère des Affaires étrangères, ajoutez-vous la position des différents pays que forme l'Organisation des États américains, ou ne dites-vous absolument rien sur la manière dont les autres pays se positionnent lorsque vous faites vos communications?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: Concernant la question soulevée, dans des dossiers qui présentent un intérêt important pour le Canada, il est habituel de tenir compte des points de vue d'autres pays, en particulier ceux des principaux acteurs présents à la table. Cela s'inscrirait dans le cadre d'un exercice de communication plus vaste auquel participeraient également d'autres acteurs du réseau d'Affaires mondiales.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la députée Kramp-Neuman.

Vous disposez de cinq minutes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci.

Le premier ministre a dit: « Le Canada accorde une grande importance à la résolution des crises par le biais d'un engagement multilatéral et reste en contact étroit avec ses partenaires internationaux au sujet des développements en cours. » Avec quels partenaires internationaux le gouvernement a-t-il été en contact exactement, et dans quelles tribunes ou au moyen de quels mécanismes les communications ont-elles eu lieu?

Wendy Drukier: Le gouvernement canadien a été en contact avec d'autres gouvernements dans divers contextes, notamment dans le cadre de discussions au sein de l'Organisation des États américains et par des communications bilatérales entre ministres, par exemple, ainsi qu'entre fonctionnaires.

Le travail que nos missions accomplissent sur le terrain consiste entre autres à s'entretenir avec les autorités locales au sujet de situations ou d'événements importants dans le monde. Nous avons été en contact avec de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et nous avons eu des échanges avec nos alliés européens, ainsi qu'avec les États-Unis.

Shelby Kramp-Neuman: Merci.

Le gouvernement canadien avait-il été mis au courant de l'opération Absolute Resolve avant le 3 janvier? En avait-il été informé à l'avance?

• (1615)

Wendy Drukier: Le gouvernement canadien n'avait pas été mis au courant de l'opération avant qu'elle ne soit menée. Nous n'avons reçu aucun préavis.

Shelby Kramp-Neuman: Le Canada a-t-il coordonné sa réponse par l'intermédiaire d'autres organismes, ou s'agissait-il d'une initiative unilatérale du gouvernement canadien?

Wendy Drukier: Le Canada a réagi aux événements. De toute évidence, la situation s'est produite très rapidement. La ministre a fait une déclaration le jour même, je crois. Le premier ministre a également publié une déclaration très rapidement. Il s'agissait principalement d'une initiative du gouvernement canadien.

Shelby Kramp-Neuman: Principalement? D'autres organisations ont-elles joué un rôle?

Wendy Drukier: Je ne suis pas au courant de consultations qui auraient eu lieu avant la publication des déclarations. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas eu de discussions dont je n'ai pas eu connaissance.

Shelby Kramp-Neuman: D'accord, c'est compréhensible.

Selon le ministère, quel est le scénario le plus optimiste pour le Venezuela, disons d'ici 12 mois, et quel est le scénario le plus pessimiste? Comment le Canada peut-il, par sa politique étrangère, contribuer à susciter des changements positifs au Venezuela?

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez laissé entendre que l'idéal serait que le Venezuela ne sombre pas dans le chaos. Quels sont les scénarios les plus optimistes et les plus pessimistes?

Wendy Drukier: C'est une très bonne question.

Dans le meilleur des cas, on assisterait à une stabilisation efficace de la situation et à une transition démocratique sans heurt menée par les Vénézuéliens, comme je l'ai déjà indiqué. Espérons que cela se traduise par la reconstruction d'institutions démocratiques indépendantes, des amnisties accordées aux personnes persécutées par le régime, ainsi que la tenue d'élections libres et justes permettant aux Vénézuéliens de choisir leurs dirigeants.

À l'inverse, dans le pire des cas, on pourrait assister à une recrudescence de la violence et de la criminalité ainsi qu'à une perte de contrôle des forces de sécurité au Venezuela, ce qui pourrait ensuite se répercuter sur les pays voisins et même sur l'Amérique du Nord.

Shelby Kramp-Neuman: À peu près combien de fois votre ministère a-t-il rencontré des représentants américains pour discuter précisément du changement de régime au Venezuela?

Wendy Drukier: Malheureusement, je ne dispose pas de données à ce sujet. Nous avons des échanges avec des représentants américains dans différents contextes et assez régulièrement.

Je ne dispose pas de données précises sur les occasions où la question a pu être soulevée.

Shelby Kramp-Neuman: Pourriez-vous nous parler de la situation actuelle des Canadiens qui sont sur le terrain au Venezuela? Comment leur apportons-nous le soutien nécessaire?

Wendy Drukier: Nous prenons nos responsabilités consulaires très au sérieux.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous n'avons pas constaté d'augmentation du nombre de demandes de soutien consulaire au Venezuela. Environ 7 000 Canadiens au Venezuela sont inscrits dans notre registre des Canadiens à l'étranger. Il y en a probablement davantage qui ne se sont pas inscrits, mais on ne nous a pas demandé d'apporter de l'aide à ces Canadiens.

Shelby Kramp-Neuman: Des discussions ont-elles eu lieu avec des entreprises canadiennes établies au Venezuela?

Wendy Drukier: Nous n'avons pas eu de discussions avec des entreprises canadiennes, car à notre connaissance, très peu sont présentes au Venezuela, étant donné que les conditions ne s'y prêtent pas. Nous prévoyons toutefois un regain d'intérêt à mesure que l'économie se stabilisera.

Shelby Kramp-Neuman: Je vous pose ma dernière question. A-t-il été question de déployer des ressources des Forces armées canadiennes dans la région du Venezuela?

Wendy Drukier: À ma connaissance, aucune discussion n'a eu lieu au sujet des ressources des Forces armées canadiennes, mais il faudrait probablement poser la question au ministère de la Défense nationale.

Shelby Kramp-Neuman: Merci.

J'ai posé toutes mes questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Steven Guilbeault, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault: Merci, monsieur le président.

Je remercie Mme Drukier et M. l'ambassadeur d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Drukier, vous avez dit dans votre allocution d'ouverture que, jusqu'à maintenant, on n'avait pas observé beaucoup de changements sur le terrain quant à la situation des réfugiés. Est-ce bien le cas?

Wendy Drukier: Oui.

L'hon. Steven Guilbeault: Tout à l'heure, vous avez parlé brièvement de l'aide humanitaire, notamment en réponse à ma collègue Mme Fortier.

Pourriez-vous nous expliquer un peu en quoi elle consiste? Quels sont les partenaires avec lesquels on travaille sur le terrain au Venezuela? Comme on n'a pas une présence canadienne importante, j'imagine qu'on fait affaire avec des partenaires locaux ou internationaux. Pourriez-vous nous fournir un peu plus de détails à cet égard?

Wendy Drukier: Oui, avec plaisir.

Permettez-moi de consulter mes notes, parce que nous avons plusieurs partenaires sur le terrain.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, nous travaillons principalement avec la Croix-Rouge et des agences des Nations unies. Nous appuyons l'assistance alimentaire, des services médicaux, des programmes de nutrition et d'autres besoins essentiels sur le terrain.

• (1620)

L'hon. Steven Guilbeault: Essayons de nous projeter un peu dans l'avenir. Tout à l'heure, vous avez parlé du fait qu'on étudiait la possibilité d'en faire plus, notamment sur le plan humanitaire. A-t-on une idée des critères qui feraient en sorte que le Canada déciderait d'intervenir de façon plus importante, toujours sur le plan humanitaire?

Wendy Drukier: D'habitude, le Canada répond aux demandes internationales d'aide humanitaire. Alors, ça dépendra de l'évolution de la situation sur le terrain et de la façon dont ces besoins auront d'abord été évalués par les Nations unies.

L'hon. Steven Guilbeault: J'aurais une dernière question à vous poser: pourriez-vous confirmer que nous avons donné l'amnistie à des prisonniers politiques du Venezuela au Canada?

Wendy Drukier: Malheureusement, je n'ai pas ces données. Je sais que plusieurs Vénézuéliens ont présenté des demandes d'asile politique au Canada, dont plus de 1 000 au cours de la dernière année. Cependant, je n'ai pas les données sur le nombre de demandes qui ont été acceptées ou non. Ce serait plutôt une question à poser à nos collègues du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

L'hon. Steven Guilbeault: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer la troisième série de questions. C'est Mme Rood qui commence.

Vous disposez de cinq minutes.

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

Étant donné que le Canada a officiellement reconnu Edmundo González Urrutia comme président désigné en janvier 2025 et qu'il n'a jamais reconnu la légitimité de Nicolás Maduro, qui le gouvernement du Canada considère-t-il actuellement comme le dirigeant légitime du Venezuela?

Wendy Drukier: La situation est très compliquée. Le Canada a reconnu Edmundo González Urrutia comme président désigné du Venezuela le 9 janvier 2025. Le gouvernement du Canada ne l'a pas reconnu comme président. En réalité, nous ne reconnaissons personne comme dirigeant légitime du Venezuela à l'heure actuelle.

Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et de la situation politique, des représentants de l'opposition vénézuélienne, comme M. González et María Corina Machado, lauréate du prix Nobel de la paix, ont déclaré qu'ils envisageaient une transition qui se traduirait par la tenue d'élections libres et justes.

Lianne Rood: Pourquoi le Canada n'a-t-il pas pris de mesures plus importantes pour soutenir María Corina Machado, lauréate du prix Nobel de la paix et choix évident du peuple vénézuélien, au lieu d'accepter, tactiquement, un arrangement soutenu par les États-Unis avec Delcy Rodríguez, une personne profondément corrompue et visée par des sanctions depuis longtemps?

Wendy Drukier: Je ne dirais pas que la position du Canada équivaut à une acceptation tacite de la collaboration des États-Unis avec le régime. Nous travaillons depuis un certain temps avec l'op-

position vénézuélienne, y compris María Corina Machado et nous avons établi un dialogue avec elle. Le premier ministre s'est également entretenu avec elle après les événements du 3 janvier de cette année. Nous examinons aussi la situation actuelle. Les Vénézuéliens se sont exprimés en juillet 2024. C'était il y a plus d'un an et demi. La situation a bien sûr changé et nous soutenons toute mesure qui mènerait à une transition démocratique dirigée par les Vénézuéliens.

Lianne Rood: Delcy Rodríguez fait toujours l'objet de sanctions de la part du Canada en vertu du Règlement sur les mesures économiques spéciales en raison du rôle qu'elle a joué dans les violations des droits de la personne et la corruption. Comment le gouvernement canadien peut-il interpréter les récentes mesures qu'elle a prises, telles que la fermeture de prisons, l'adoption de la loi d'amnistie et les réformes dans le secteur pétrolier, autrement que comme des changements superficiels visant à préserver le même réseau chaviste corrompu qui a pillé le Venezuela pendant des décennies?

Wendy Drukier: C'est une description intéressante des choses. Je ne suis certainement pas en mesure d'interpréter les motifs qui ont poussé Delcy Rodríguez à prendre ces mesures.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous avons constaté des progrès modestes. Nous devons voir comment les choses évolueront au fil du temps. Je pense que le temps nous dira si ces changements peuvent mener à d'autres changements et à une plus grande ouverture du pays. Nous sommes très prudemment optimistes quant à la situation au Venezuela, mais nous ne pensons certainement pas que nous ayons encore franchi un cap.

Lianne Rood: Le Canada envisage-t-il sérieusement de lever des sanctions à son encontre ou à l'encontre d'autres personnalités du régime, ou les sanctions resteront-elles en vigueur jusqu'à ce que des réformes anticorruption vérifiables et irréversibles ainsi que des élections libres soient mises en place?

• (1625)

Wendy Drukier: Le gouvernement canadien réexamine régulièrement le régime de sanctions et réévalue en permanence la question des sanctions, qu'il s'agisse d'en imposer de nouvelles ou de prendre d'autres mesures. Nous n'avons apporté aucune modification au régime de sanctions depuis le 3 janvier et nous suivons la situation de près.

Lianne Rood: Quelles mesures concrètes et mesurables le Canada prendra-t-il, à l'avenir, pour veiller à ce que la transition vénézuélienne aboutisse à une véritable démocratie plutôt qu'à une version rebaptisée du même régime corrompu? Le Canada dirigera-t-il les efforts au sein de l'Organisation des États américains pour imposer des conditions strictes en matière de lutte contre la corruption à toute aide future, pour soutenir activement le rôle de María Corina Machado et pour maintenir les sanctions jusqu'à ce que des élections libres et équitables soient tenues en observation internationale?

Wendy Drukier: Cette question soulève de nombreux points. Je vais tenter d'aborder certains d'entre eux.

Nous continuerons certainement d'exercer des pressions. Nous travaillons sur cette question avec nos partenaires et avec la communauté internationale pour continuer d'attirer l'attention sur la situation au Venezuela.

Le Canada n'a pas fixé de conditions strictes selon lesquelles, une fois certaines d'entre elles remplies, il lèvera les sanctions ou procédera à la reconnaissance. Nous suivons l'évolution de la situation et nous prendrons les décisions qui s'imposent, mais je ne m'aventurerai pas à spéculer sur les prochaines étapes.

Lianne Rood: Le gouvernement américain commercialise maintenant le pétrole vénézuélien et contrôle les recettes au moyen de comptes gérés par les États-Unis. Que comprend exactement le Canada de cet arrangement, et le ministère partage-t-il le point de vue selon lequel l'acheminement des revenus par l'entremise de mécanismes de contrôle américains transparents est le seul moyen d'empêcher les mêmes initiés corrompus du chavisme de voler une fois de plus des milliards de dollars au peuple vénézuélien?

Wendy Drukier: D'après ce que le gouvernement canadien comprend de l'entente concernant les recettes de la vente de pétrole vénézuélien, le gouvernement vénézuélien doit présenter des plans très détaillés pour dépenser ces fonds avant qu'ils ne soient transférés des États-Unis.

Je ne suis pas une spécialiste des finances. Je ne sais pas s'il existe d'autres mécanismes viables ou si c'est le seul mécanisme possible. Je ne suis donc pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Oliphant.

Vous avez cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant: Merci, monsieur le président. Je remercie également les témoins d'être ici.

J'aimerais m'éloigner un instant du Venezuela pour m'intéresser à ses voisins, aux réactions immédiates à l'opération menée en janvier et à l'évolution de la situation. Je sais qu'il y a eu des discussions sur les façons de démettre M. Maduro de ses fonctions, ce qui pourrait être différent des conséquences de son éviction du pouvoir.

J'aimerais me concentrer sur des pays voisins comme le Brésil, la Colombie et possiblement la Guyane. Quelles ont été leurs réactions initiales? Ces réponses ont-elles évolué? Le Canada discute-t-il avec ces pays voisins et collabore-t-il avec eux dans le cadre de leur réponse?

Cette question s'adresse à vous ou à M. Savage. Vous êtes probablement tous les deux au courant de ces enjeux.

Wendy Drukier: Manifestement, il y a eu de nombreuses réactions aux événements de janvier dernier. Nous en discutons régulièrement avec les pays voisins et d'autres pays de la région.

Je crois que la déclaration du Brésil a très clairement condamné les actions des États-Unis. D'après ce que nous comprenons, la Guyane est soulagée que l'attention ait été détournée de la région contestée de l'Essequibo, que le Venezuela tente de revendiquer comme sienne, mais qui est actuellement sous le contrôle de la Guyane.

La Colombie doit, bien entendu, tenir compte de certaines considérations, notamment en matière de sécurité autour de la zone frontalière entre le Venezuela et la Colombie. Des groupes armés illégaux colombiens — les dissidents des FARC et l'ELN — mènent leurs activités des deux côtés de la frontière. La principale préoccupation, sur le plan pratique, est de s'assurer que la violence ne se répand pas ou qu'elle ne se déplace pas en Colombie.

Il serait juste de dire que tous les pays suivent l'évolution de la situation. Je pense que des déclarations ont été faites après les événements du 3 janvier, mais la plupart des pays, comme le Canada, se tournent vers l'avenir et tentent de déterminer les prochaines étapes. Ils souhaitent également soutenir les Vénézuéliens dans le cadre d'une transition démocratique pacifique.

• (1630)

L'hon. Robert Oliphant: J'aimerais maintenant passer des régions du Sud, de l'Est et de l'Ouest à celle du Nord et aux petits États insulaires, car je crois comprendre qu'un certain nombre d'entre eux ont acheté du pétrole du Venezuela au cours des dernières années et n'ont peut-être pas de pétrole maintenant. En fait, ils en ont peut-être. Je n'en suis pas certain.

Quel est l'état des réserves énergétiques de ces très petits États insulaires qui dépendent fortement du pétrole vénézuélien? Les Américains les aident-ils à obtenir du pétrole ou y a-t-il toujours des restrictions?

Wendy Drukier: C'est une question importante.

À notre connaissance, ces petits États insulaires n'ont pas besoin d'aide. L'approvisionnement en pétrole vénézuélien avait en fait diminué au fil des ans, car la production au Venezuela diminuait également. Mis à part la situation très différente à Cuba, la plupart de ces États peuvent acheter du pétrole sur les marchés ouverts. Ils ne doivent pas nécessairement le recevoir du Venezuela, même s'ils le recevaient à des taux subventionnés pendant un certain temps.

L'hon. Robert Oliphant: Me reste-t-il du temps?

Le président: Il vous reste une minute.

L'hon. Robert Oliphant: J'aimerais revenir sur la question des prisonniers politiques. Vous avez mentionné que quelque 600 prisonniers politiques ont été libérés au Venezuela. Je n'ai aucune idée du pourcentage que cela représente. Le régime Maduro s'est montré impitoyable, vindicatif et inventif pour trouver des raisons d'incarcérer quiconque critiquait le régime.

Avons-nous une idée du pourcentage que cela pourrait représenter, même si nous n'avons probablement pas de chiffres exacts? Faisons-nous des démarches en faveur de leur libération?

Wendy Drukier: Le Canada continue de faire pression pour la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques au Venezuela. Avant le début du mois de janvier, on estimait qu'il y avait de 800 à 900 prisonniers politiques au Venezuela. Ce chiffre a évolué au fil des semaines, en partie parce que l'on croit que certaines personnes ont déclaré que leurs proches étaient des prisonniers politiques, ce qu'elles n'avaient peut-être pas osé faire auparavant.

Il est très difficile pour nous de déterminer le nombre de prisonniers politiques qui sont toujours incarcérés. On peut probablement affirmer sans se tromper que plus de la moitié ont été libérés.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Drukier, a-t-on une idée de la façon dont se portent les narcotrafiants sur le territoire? On s'entend pour dire qu'ils fonctionnaient main dans la main avec le président Maduro. Est-ce qu'ils sont encore sur le territoire? Est-ce qu'ils font encore des dommages sur le territoire? Est-ce qu'ils exploitent encore l'espèce de passage qu'ils avaient?

Wendy Drukier: Nous n'avons pas beaucoup de données à ce sujet. Comme vous pouvez le comprendre, il est un peu difficile de mesurer des activités illégales, mais nous n'avons pas vu beaucoup de mesures contre les narcotrafiants au Venezuela depuis le 3 janvier. Nous présumons donc que ces activités continuent.

Alexis Brunelle-Duceppe: Présentement, est-ce qu'on sent la pression populaire dans les rues? Est-ce qu'on voit encore des gens qui soutiennent l'ancien régime de M. Maduro ou est-ce que ça s'est beaucoup dissipé et la majorité de la population est encouragée par le changement effectué?

Wendy Drukier: En fait, les rues au Venezuela sont plus ou moins tranquilles. Il n'y a pas beaucoup de manifestations d'un côté ou de l'autre. Ce ne sont que des suppositions, mais nous parlons avec des contacts sur le terrain, parce que la situation juridique est encore très incertaine. À la suite des événements du 3 janvier, des personnes qui ont manifesté en faveur du départ du président Maduro ont été arrêtées. Il y a aussi eu des mesures visant à criminaliser n'importe quelle manifestation en appui aux actions des États-Unis. Comme il y a eu beaucoup de répression politique, la majorité de la population reste chez elle et espère que la situation va s'améliorer.

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous semblez beaucoup plus à l'affût des différentes réactions des autres pays aux alentours que M. l'ambassadeur, puisque vous avez répondu aux questions que j'ai posées deux fois à M. l'ambassadeur et auxquelles il n'a pas été capable de répondre.

Vous êtes au courant de la réaction de ces pays, mais est-ce que vous êtes au courant des mesures prises par ces pays en matière d'aide humanitaire sur le terrain au Venezuela?

• (1635)

Wendy Drukier: Malheureusement, je n'ai pas beaucoup d'informations à cet égard. On ne pense pas qu'il y en a eu beaucoup, justement parce qu'il n'y a pas eu de demande d'aide internationale et qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements sur le terrain. Si on avait observé une augmentation de la violence ou une diminution de la sécurité alimentaire, peut-être qu'on aurait vu plus de pays voisins prendre des mesures directes pour aider le Venezuela.

Alexis Brunelle-Duceppe: On ne sent donc pas...

[Traduction]

Le président: Je vous remercie. Le temps imparti est écoulé.

La parole est maintenant à M. Michael Chong.

Vous avez cinq minutes.

L'hon. Michael Chong: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais parler du Venezuela dans le contexte de l'énergie et de la concurrence entre les deux grandes puissances que sont les États-Unis et la République populaire de Chine.

Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire et tout au long de votre témoignage que le Venezuela dispose d'énormes réserves de pétrole. Je crois qu'il s'agit des plus grandes réserves de pétrole au monde. Je pense que près du cinquième des réserves de

pétrole du monde se trouve au Venezuela. Vous avez également souligné que la production s'est effondrée à cause du pillage des ressources pétrolières par le régime Maduro.

Je crois comprendre que le Venezuela doit environ 12 milliards de dollars américains à la Chine et que la Chine se faisait rembourser non pas avec de l'argent, mais avec des livraisons de pétrole vénézuélien à prix réduit. D'après certains rapports, le régime Maduro aurait accordé un rabais pouvant atteindre 20 \$ par baril sur le prix du pétrole pour rembourser le prêt accordé par la Chine au Venezuela. Ce transfert de pétrole et ces paiements sous forme de pétrole ont évidemment cessé.

Pourriez-vous nous parler un peu de l'évaluation du gouvernement du Canada quant à l'incidence de cette situation sur la concurrence entre les grandes puissances que sont les États-Unis et la République populaire de Chine dans cet hémisphère, en particulier en ce qui concerne le Venezuela?

Wendy Drukier: C'est une question très intéressante sur la situation à long terme. Je vous remercie de l'avoir posée.

Je crois que votre description de la situation et des relations entre le Venezuela et la Chine est plus ou moins exacte. Je n'ai pas tous les détails du prix auquel ils ont pu vendre le pétrole, mais les ventes de pétrole du Venezuela à la Chine ont certainement cessé.

D'après ce que nous comprenons, la dette du Venezuela envers la Chine est considérable. La façon dont elle sera remboursée reste à déterminer. On peut présumer que cette question ne sera pas une priorité dans les discussions entre les États-Unis et les autorités vénézuéliennes.

Je ne suis pas un expert en matière de concurrence entre grandes puissances. Cela ne relève certainement pas de mon domaine de responsabilité, mais si je peux me permettre une observation liée à la politique étrangère, la Chine a tendance à faire preuve d'une grande patience lorsqu'il s'agit de ses intérêts à long terme. La Chine n'a pas pris de mesures précises à l'égard des autorités vénézuéliennes pour remédier à la situation actuelle ou pour essayer d'obtenir le remboursement de ces prêts, mais c'est peut-être parce que cela ne fait que quelques mois.

L'hon. Michael Chong: Je sais qu'on attribue souvent cette caractéristique à la Chine. Je dirais que nous sommes également un pays très patient. Nous sommes la troisième plus ancienne démocratie continue au monde, et nous avons maintenu ce système pendant très longtemps parce que nous sommes un peuple très patient qui tire le meilleur parti de ce qui est à sa disposition — mais je m'éloigne du sujet.

Le pétrole brut vénézuélien est du pétrole brut lourd. Il est semblable au pétrole brut lourd produit par les entreprises canadiennes d'exploitation des sables bitumineux, mais il est aussi différent.

Le gouvernement du Canada a-t-il observé un changement de tendance sur la côte Ouest en ce qui concerne l'achat de pétrole brut lourd canadien dans la vallée du bas Fraser, à Vancouver, ou ailleurs, en raison de la perturbation dans les expéditions de pétrole du Venezuela vers la République populaire de Chine?

Wendy Drukier: Cette question dépasse largement mes compétences. Je ne suis certainement pas une experte en matière d'exportations pétrolières canadiennes.

Je peux dire que la production vénézuélienne a légèrement augmenté depuis le 3 janvier. Cependant, les experts en la matière ne s'attendent pas à ce que la production augmente de façon significative avant probablement une décennie, compte tenu des besoins en matière d'investissement et de réparation des infrastructures pétrolières. C'est ce que nous disent des entreprises d'analyse énergétique comme Enverus et ADI Analytics, ainsi que des experts indépendants.

● (1640)

L'hon. Michael Chong: J'ai d'autres questions, mais je pense que le temps qui m'était imparti est écoulé. Je vais donc simplement les reporter à la prochaine série de questions.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Mona Fortier.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Monsieur Chong, j'ai presque envie de vous donner mon temps de parole, parce que vous abordez des sujets vraiment intéressants. Cela dit, je vais poser mes questions et, s'il me reste du temps de parole, je vais vous le donner.

Monsieur l'ambassadeur, j'aimerais comprendre votre rôle et celui de l'Organisation des États américains. Je pense que plusieurs personnes seraient curieuses de savoir ce que vous pourriez nous dire au sujet de la situation que nous connaissons présentement.

J'ai vu qu'une déclaration initiale avait été faite par l'Organisation des États américains. Cependant, est-ce qu'il y a eu des rencontres? Est-ce que vous avez proposé des approches depuis ce temps? Je crois qu'il y a eu une rencontre de l'Organisation des États américains le 21 janvier dernier. Est-ce que vous pourriez nous parler plus précisément de la façon dont l'Organisation des États américains suit le dossier du Venezuela?

[Traduction]

L'hon. Stuart Savage: C'est une très bonne question.

Bien entendu, nous restons constamment attentifs aux questions liées au Venezuela. La situation évolue. L'Organisation des États américains elle-même aura potentiellement un rôle à jouer quand — le cas échéant — nous parviendrons à susciter au Venezuela une volonté d'entamer une transition démocratique.

Le Canada serait prêt à utiliser les outils offerts par l'entremise de l'Organisation des États américains, comme l'assistance technique pour organiser des élections et, ultérieurement, des missions d'observation électorale pour veiller à ce que les élections soient libres et équitables, le moment venu. Entretemps, nous travaillons avec des organismes comme la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour suivre et surveiller la situation sur le terrain, lire les rapports et veiller à ce que l'information soit communiquée et diffusée plus largement parmi les membres de l'OEA.

Nous venons d'avoir, comme le veut la pratique, notre dialogue semestriel avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme. La rapporteuse pour le Venezuela a pris la parole, et nous avons eu une discussion intéressante sur la perception des membres de la Commission au sujet de la situation sur place et sur l'idée — que le Canada appuie — d'envoyer la Commission sur place, au Venezuela, afin de vérifier la situation des droits de la per-

sonne sur le terrain. C'est une chose qui n'a pas été possible au cours des 20 dernières années, et nous continuons de chercher des moyens de soutenir cette initiative.

Pour le moment, à la suite de la discussion sur les prisonniers politiques qui a eu lieu le mois dernier, nous commençons à réfléchir à ce que nous pourrions faire à l'avenir. Nous discutons notamment avec des partenaires — dont les États-Unis, le Brésil et le Mexique — des domaines de collaboration constructive dans lesquels nous pouvons travailler ensemble. Nous continuons de travailler sur cette initiative, mais je n'ai rien de précis à signaler, si ce n'est que ces efforts se poursuivent.

Bien entendu, nous restons également en communication étroite avec le secrétaire général de l'OEA, qui est en mesure d'offrir ses bons offices pour travailler avec des personnes-ressources au sein du régime et avec d'autres intervenants de la société vénézuélienne. Il a, par exemple, rencontré María Corina Machado pour discuter de sa vision pour l'avenir, et il peut contribuer à faciliter le dialogue par d'autres moyens que nous approuvons.

L'hon. Mona Fortier: Monsieur Chong, j'aimerais vous céder le reste de mon temps.

L'hon. Michael Chong: J'aimerais poursuivre la discussion sur le pétrole et les sanctions.

Comme vous l'avez souligné, plus d'une centaine de personnes au Venezuela ont fait l'objet de sanctions, y compris Mme Rodríguez, et ces sanctions sont toujours en vigueur.

Dans le cadre de son voyage dans la région de l'ANASE, mais aussi ailleurs, le premier ministre a indiqué qu'il souhaite voir le Canada devenir une superpuissance pétrolière et gazière. Le Canada dispose d'une expertise précisément dans le type d'extraction de pétrole brut lourd en eau profonde qui se fait au Venezuela. La société Chevron participe à l'extraction pétrolière canadienne en eau profonde dans les champs pétrolifères Hibernia et Hebron au large de Terre-Neuve-et-Labrador. On peut présumer qu'il y a des Canadiens, non seulement chez Chevron, mais aussi chez Exxon Mobil, Imperial Oil et Esso, qui sont des experts en extraction de pétrole brut lourd en eau profonde, mais les sanctions restent en vigueur.

Que fait le gouvernement canadien pour s'assurer que nous avons la possibilité de participer à la reconstruction du secteur pétrolier vénézuélien, tout en veillant à ce que personne n'enfreigne le régime de sanctions qui a été mis en place? Vous pourriez peut-être nous parler un peu de ce qui se passe là-bas.

● (1645)

Wendy Drukier: Je peux vous donner quelques réponses. Elles ne seront peut-être pas complètes, car je ne suis pas non plus une experte du secteur pétrolier.

Les sanctions que le Canada a imposées au Venezuela visent des individus au sein du régime. Si un Canadien ou une entreprise canadienne souhaitait exercer ou venait exercer ses activités au Venezuela, il n'y aurait pas de sanctions visant le secteur pétrolier en tant que tel. Les États-Unis imposent des sanctions à ce secteur, et ils accordent des permis à certaines entreprises qui souhaitent participer. Pour l'instant, ils n'ont accordé ces permis qu'à des entreprises américaines, mais cela pourrait changer.

L'hon. Michael Chong: Que se passerait-il si des Canadiens, par exemple, qui travaillent pour Chevron, Exxon Mobil ou Imperial Oil ici, au Canada, étaient invités à se rendre là-bas pour travailler et communiquer avec le bureau de Delcy Rodríguez, une personne visée par des sanctions? Comment cela fonctionne-t-il? Comment pouvons-nous nous assurer que les Canadiens ne seront pas visés par le régime de sanctions du gouvernement du Canada, tout en réalisant l'engagement du premier ministre à faire du Canada une superpuissance énergétique, et plus précisément une superpuissance pétrolière et gazière?

Wendy Drukier: En ce qui concerne les détails sur la façon de s'assurer que les entreprises ou les particuliers ne violent pas les sanctions, nous leur recommandons toujours d'obtenir un avis juridique et de s'adresser au ministère.

Je ne suis pas une experte en la matière. Je sais toutefois que ces personnes sont visées par des sanctions, ce qui signifie qu'aucun Canadien ne peut tirer un avantage économique de sa relation avec ces personnes. Il existe certaines règles au sujet des comptes bancaires et ainsi de suite, mais c'est...

L'hon. Michael Chong: La participation de l'expertise canadienne en matière de pétrole et de gaz est-elle prise en compte dans la démarche du gouvernement visant à normaliser les relations, y compris par l'entremise de la levée des sanctions?

Wendy Drukier: Malheureusement, comme je ne suis pas une experte en matière de sanctions, je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à cette question de manière adéquate.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons terminer en remerciant les deux témoins de leur présence et de leurs témoignages devant le Comité.

Je vais maintenant suspendre la séance pour passer à huis clos et régler quelques points. Comme nous sommes en avance sur l'horaire, cela ne devrait pas poser de problème. Je vous remercie.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>